



Blogosphère euthanasié par le CNB, LEGAVOX ouvre ses portes

Actualité législative publié le 21/02/2014, vu 2740 fois, Auteur : [Jean de Valon, Avocat](#)

Il existe des solutions pour récupérer les blogs que le CNB veut euthanasier; LEGAVOX offre par exemple son aide

Rappelons donc ici que la blogosphère des avocats a été créée par le Conseil national des barreaux, qui a incité les avocats à créer un blog.

Rappelons donc ici que l'hébergeur paraît rencontrer des difficultés financières et que, plutôt que de chercher une solution alternative, le conseil national des barreaux a décidé de la mort de la blogosphère des avocats.

Il pouvait l'éviter, il préfère la mort.

Nous savons donc qu'il est favorable à l'euthanasie active, le malade ne le remercie pas.

J'ai ouvert, ce matin, un blog sur LEGAVOX avec [un article, très gentil, sur le sujet](#)

Sur Twitter, un grand élu grenoblois de la profession de me dire de prendre ma vie en main, en quelque sorte.

C'est le comportement naturel des élus, une fois élus de perdre le sens commun finalement.

Sur LEGAVOX l'administrateur a posté le commentaire suivant.

Bonjour maître,

Nous avons lancé des démarches auprès du CNB pour justement ne pas perdre ces articles. Nous proposons ainsi de les transférer gratuitement sur les blogs légavox (pas de perte de référencement, pas de perte des comptes, et je dirais même plus, augmentation de la visibilité de toutes vos publications via nos partenaires et applications mobiles) et tout ça gratuitement.

J'espère que le CNB donnera suite. A suivre.

Croyez-vous que le Conseil national des barreaux va préférer laisser le malade mourir plutôt que de faire appel à d'autres compétences pour aider ceux qui l'ont élu ?

A moins qu'il ne soit au courant de rien à l'insu de son plein gré

Dis, le CNB, LEGAVOX te cause!